Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902266-20251218-2025DEL042-DE

République Française **Département du Finistère**

COMMUNE DE POULLAN SUR MER

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2025
Date de convocation du Conseil Municipal : **09/12/2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de POULLAN SUR MER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Marie Pierre BARIOU, Maire.
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Ludovic LE BIHAN et Madame Fanny ROCUET, absents excusés ayant respectivement donné procuration à Sébastien YHOMAS et Thomas TANGUY.

Monsieur Sébastien THOMAS a été élu secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE 2025 : MONTANTS DEFINITIFS

Madame la Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget 2025, le montant inscrit pour l'attribution de compensation prévue en section de fonctionnement à verser à Douarnenez Communauté n'était qu'un montant prévisionnel.

Depuis, la CLECT s'est prononcée sur l'actualisation du transfert de compétence « piscine » déterminant pour la commune de Poullan-sur-Mer une somme supplémentaire de 2 749 €.

Ainsi, le montant de la dotation de compensation à verser à Douarnenez Communauté au titre de l'année 2025 est de 34 807 € en fonctionnement et de 10 976 € en investissement, ce dernier montant n'ayant pas été modifié.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le rapport de la Commission d'évaluations des charges du 24 novembre 2025 relatif à l'actualisation des effets du transfert de la compétence « construction et gestion des piscines »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le montant définitif de la dotation de compensation à verser à Douarnenez Communauté pour l'année 2025, à savoir 34 807 € en fonctionnement et 10 976 € en investissement.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Maire,
Marie Pierre BARIOU

MAIRIE de POULLAN-SUR-MER (FINISTERE)